

AUMONT-EN-HALATTE

La commune d'AUMONT-EN-HALATTE présente les particularités d'un "village-clairière".

Les possibilités de développement à l'intérieur du tissu devront s'intégrer finement, en respectant les typologies.

Localisation des "méristèmes" :

Le village d'Aumont-en-Halatte est cerné par le site classé de la forêt d'Halatte. En conséquence, aucun site potentiel n'est susceptible de permettre une extension du village, hors du tissu bâti.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 10

Informations complémentaires :

Sites d'intérêt écologique :

N° 19 "Mont Alta"

N° 20 "Butte d'Aumont et lieu-dit La Sablière"